



## BOURSES

### Document à conserver par la famille

#### Familles dont les enfants :

s'inscrivent en 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> à **Projet Professionnel**  
ou sont actuellement scolarisés dans l'Enseignement Agricole



**Nous vous enverrons un dossier de demande de bourses ultérieurement**

\*\*\*\*

#### Familles dont les enfants :

s'inscrivent en **Seconde Pro SAPAT ou Seconde Pro TCVA ou Seconde Pro Métiers Sécurité** et sont actuellement scolarisés dans l'Education Nationale

**Attention** : la demande de bourses est à faire dans l'établissement d'origine scolaire.



Dès que vous aurez reçu la notification de droit ouvert, vous devez la fournir au secrétariat du Site de St Aubin du Cormier, accompagnée de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus de 2020.